

**Objet : Structuration des éleveurs haut-alpins dans le cadre du PPT**

Vu la délibération n°8-2010 du Comité Syndical du 8 mars 2010,

L'action 1 du Plan Pastoral de Territoire (PPT) des Baronnies Provençales vise à expérimenter une structuration collective des éleveurs hauts-alpins, dans le but de porter un projet de territoire pour les espaces pastoraux (aménagements pastoraux, débroussaillage, contention, clôtures, etc....). Dans cette perspective, une animation territoriale et technique est envisagée pour concrétiser l'action.

Cette animation peut se découper en 3 étapes :

- Etape 1 : animation pour la constitution de la structure. Il s'agit d'informer et sensibiliser des éleveurs à la nécessité de se regrouper. Cette étape devra aboutir sur la constitution d'une structure collective et la compilation de données sur l'activité pastorale sur le territoire en complément de celles contenues dans le diagnostic du PPT
- Etape 2 : déclinaison et affinement du PPT par secteur. Il s'agit de rendre les orientations générales du PPT opérationnelles, en identifiant les enjeux locaux de secteurs définis (identifier des projets d'intérêt collectif, rechercher un accord local sur des types d'interventions à mener sur un secteur donné, aboutir à un diagnostic partagé avec définition des enjeux,...)
- Etape 3 : montage des projets. Il s'agit de d'accompagner les demandes de projets : demande d'accompagnement déposée auprès de la structure collective, définition des priorités, accompagnement par le CERPAM pour étudier sa faisabilité technique et montage de dossier, présentation au Comité de Pilotage du PPT et soumission au Comité Technique Régional Pastoralisme

Afin de mettre en place cette animation, une demande de financement auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur doit être déposée.

Coût estimatif de cette mission :

- Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes : 42,5 Journées x 546 € HT = 23 205 € HT
- CERPAM : 21,5 Journées x 620 € HT = 13 330 € HT

**TOTAL PREVISIONNEL = 36 535 € HT**

Financeurs	Taux	Montants HT
Région PACA	80%	29 228 €
SMBP Autofinancement	20%	7 307 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président,
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits  
Le Président  
Hervé RASCLARD